

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 7

Artikel: Les troupes suisses dans le royaume de Sardaigne
Autor: Gysin, N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les troupes suisses dans le royaume de Sardaigne.

1577-1815.

Les soldats suisses ont répandu beaucoup de leur sang sur le sol italien. On doit s'en souvenir en Italie, en effet les Suisses n'y sont presque jamais venus en oppresseurs, au contraire, ils se sont battus pour les anciens Etats de la péninsule et les ont, bien souvent, valeureusement défendus.

Ces quelques notes sont écrites en l'honneur des soldats suisses qui, pendant deux siècles, ont combattu à côté des soldats piémontais et qui, ainsi, ont participé au développement de la patrie italienne.

Règne d'Emmanuel-Philibert.

1560-1580.

Les premiers soldats suisses au service du Piémont, apparaissent à cette époque. Le 8 mai 1577, après de longs pourparlers, le duc Emmanuel conclut un traité d'alliance avec les cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Fribourg. Ce traité stipulait entre autres que Son Altesse était autorisée à enrôler sur leur territoire de six à douze mille fantassins. A titre de réciprocité et lorsqu'un péril de guerre menaçait les cantons, le Duc devait les secourir, soit par des sommes d'argent, soit par l'envoi de troupes d'arquebusiers à pied et à cheval. C'est ce traité qui consacra l'usage par les princes de Savoie, de prendre des troupes suisses à leur service.

Emmanuel-Philibert n'eut pas l'occasion de faire valoir les clauses du traité de 1577; cependant pour prouver son amitié aux cantons alliés, il augmenta, en 1579, sa garde personnelle d'une compagnie suisse, dont l'effectif fut porté à trois officiers et soixante-dix soldats.

Règne de Charles-Emmanuel I^{er}.

1580-1630.

La capitulation passée entre Emmanuel-Philibert et le capitaine de la garde suisse, Amrin, fut renouvelée le 1^{er} juillet 1609. Il était prescrit dans cette nouvelle convention, que sur la demande du duc de Savoie, l'effectif de la garde suisse pouvait atteindre jusqu'à mille hommes. En effet, pendant la guerre du Montferrat, la garde ducale comptait jusqu'à 900 Suisses, dont on forma un régiment.

Plus tard, une autre convention, celle du 17 février 1615, ajouta à ce régiment suisse un second régiment de 1200 valaisans. Ces deux régiments subsistèrent pendant toute la durée du règne de Charles-Emmanuel, mais dans les périodes de paix, surtout en 1618 et en 1620, ils furent sensiblement réduits.

Les capitulations se renouvelaient chaque fois que le commandant du corps venait à changer. Et chaque changement valait toujours de nouveaux avantages matériels : augmentation de soldes, exemption de gabelles, distributions spéciales de vivres, etc. Les corps suisses arrivaient ainsi à coûter très cher, et à ce propos, le duc Charles-Emmanuel écrivait dans son testament : « Quant aux Suisses, il faut surtout les bien payer et ne s'en servir qu'en cas de grande nécessité, parce qu'ils coûtent beaucoup. »

Les corps suisses qui servirent au Piémont durant ce règne, furent les suivants.

1589	1609	1615	1618	1620	1627	1630
Compa- gnie de la garde	Régiment Walter Amrin	→	2 compa- gnies			→
	Régiment valaisan Kalber- matten		→	1 compa- gnie	Régiment Mageran	→

**Règnes de Victor-Amédée I^{er}
Marie-Christine, Charles-Emmanuel II.
1630-1675.**

Les deux régiments mentionnés, le suisse et le valaisan, furent réorganisés sur ordre de Victor-Amédée; le régiment suisse se recruta dorénavant dans les cantons de Berne et de Bâle; on lui ajouta, en 1635, une compagnie de Fribourg; quant au régiment valaisan il ne se recrutait que dans le Valais. Ces deux régiments passèrent sous le commandement direct du colonel général des Suisses, la plupart du temps un gentilhomme de Savoie, faisant partie de la maison ducale.

En 1637, le régiment suisse fut réduit à deux compagnies, en 1638, on en reporta le nombre à trois. Le régiment valaisan fut licencié la même année, trois de ses compagnies cependant ne quittèrent pas le Piémont où séparément elles servirent dans les forteresses.

En 1639, le prince Thomas de Savoie, opposé à la régence de Marie-Christine, s'empara de Turin par surprise. Le régiment suisse Amrin au lieu de protéger les intérêts de la duchesse, fit, en partie, déflection. Le colonel Amrin, la compagnie bernoise et la compagnie bâloise se prononcèrent pour le prince Thomas; seule la compagnie fribourgeoise resta fidèle à la duchesse. Le régiment servait ainsi deux princes rivaux. Cet état de fait se prolongea jusqu'à la paix qui mit fin à la guerre civile, à ce moment-là le colonel Amrin rentra en grâce et son régiment, réorganisé en 1644, compta dès lors quatre compagnies.

A une date imprécisée, mais probablement aux environs de 1644, on réorganisa aussi le régiment valaisan, et on lui donna cinq compagnies.

Quelques années durant, les deux régiments ne connurent pas de changements; mais bientôt ils se fractionnèrent en compagnies franches pour former ainsi deux groupes distincts : un suisse, un valaisan. La compagnie chargée de la garde personnelle du duc, se détacha du groupe-suisse; elle ne prit désormais plus part à des opérations de guerre, son rôle consistait, à la cour ducale, en un simple service de surveillance.

Les fluctuations de ces unités sont indiquées dans le tableau suivant :

**Régence de la duchesse Jeanne-Baptiste,
règne de Victor-Amédée II.**

1675-1730.

Au début de la régence de la duchesse Jeanne-Baptiste il n'y avait que trois compagnies suisses et trois valaisannes, leur effectif, très réduit en temps de paix, fut considérablement augmenté en 1690, lorsque la guerre éclata avec la France. Les compagnies réunissaient jusqu'à 820 hommes. En 1694, le marquis d'Andorno prit le commandement d'un nouveau régiment suisse qui, en 1695, incorpora les trois compagnies valaisannes existantes.

Jusqu'à cette époque, les capitulations passées par les cantons étaient très compliquées, elles prévoyaient, entre autres, quand et contre quels adversaires les troupes suisses auraient à combattre; c'est pourquoi on préférait généralement les employer comme troupes de garnison. En 1697, Victor-Amédée II manifesta l'intention de donner une plus grande ampleur aux enrôlements dans les cantons suisses, à la condition pourtant que les capitulations ne contiendraient plus aucune restriction. Le colonel Reding de Biberegg obtint l'adhésion des cantons à ces conditions, et dès 1698, les capitulations furent conclues sur ces nouvelles bases.

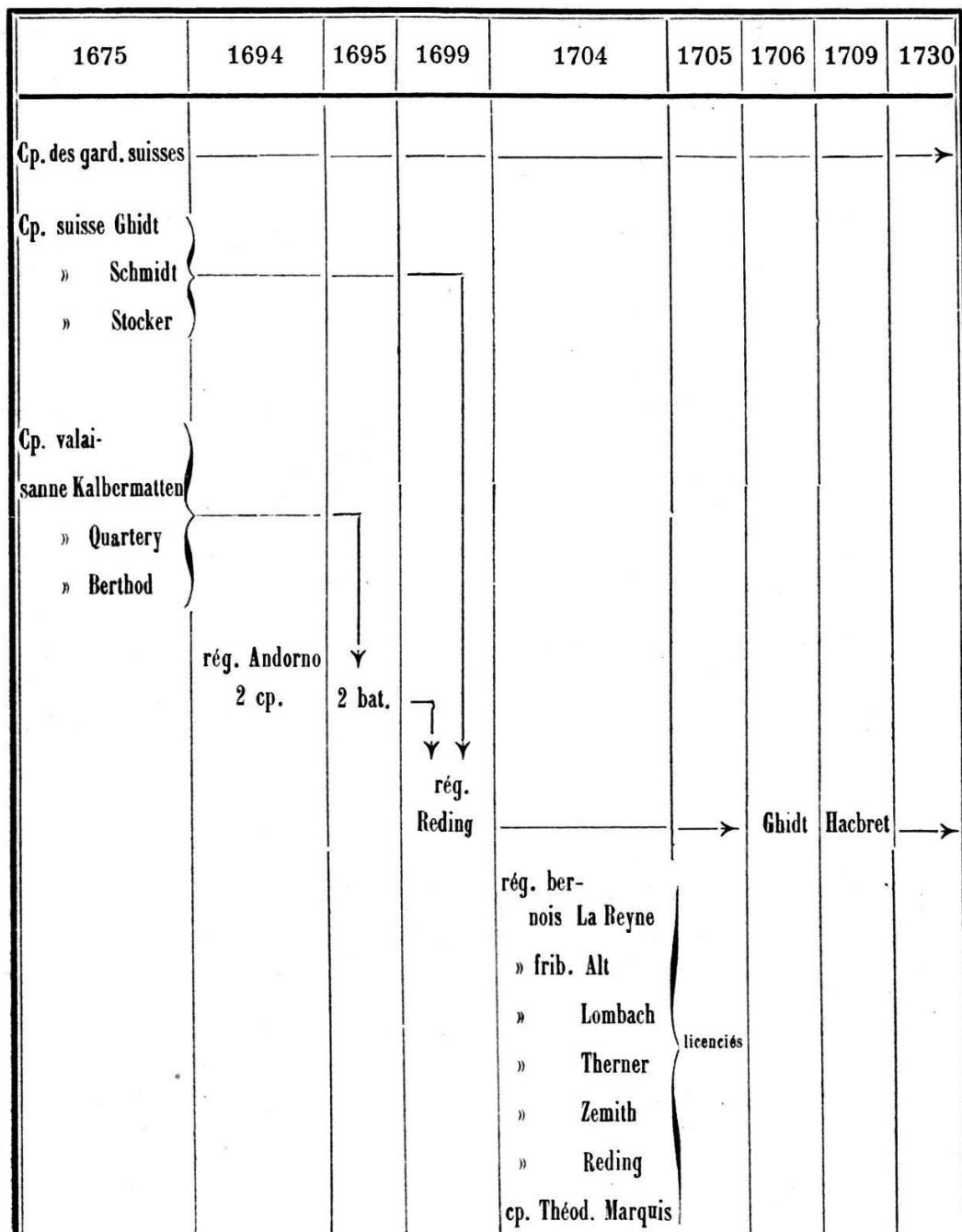
La même année 1698, le régiment Andorno fut licencié; quelques-unes de ses compagnies et les trois compagnies franches suisses formèrent un nouveau régiment suisse qui s'appela Reding, puis, en 1706, Ghidt, et Hacbret en 1709, les troupes qui demeurèrent pendant les règnes suivants au service de l'Etat reçurent la dénomination de régiment *valaisan*.

En 1703, les nécessités de la guerre exigèrent de nouveaux enrôlements d'étrangers. L'année suivante deux contingents bernois formèrent un bataillon appelé « La Reyne », en l'honneur de la reine d'Angleterre alliée du duc de Savoie; il y eut encore un bataillon de Fribourgeois (Alt); quatre régiments de Suisses de différents cantons (Lombach, Therner, Zemith, un second Reding) et une compagnie de deux cents Grisons

(Théodore Marquis). Toutes ces troupes furent licenciées en l'an 1705, à l'exception du régiment valaisan.

Les régiments suisses étaient formés sur le même type que les régiments nationaux à part quelques petites différences dans l'organisation des états-majors et des compagnies; différences découlant des usages locaux.

En général les compagnies suisses étaient plus fortes que celles des régiments piémontais.



Règne de Charles-Emmanuel III.**1730-1773.**

Au commencement du règne un seul régiment suisse était sous les armes, le régiment valaisan d'Haubret. En 1731, ce colonel, après un long séjour en Suisse fit savoir qu'il renonçait à son commandement. Le colonel en second Belmont, quoique déjà âgé, désirant lui succéder au régiment, accepta pour être nommé une capitulation qui fut pour l'Etat piémontais une des plus avantageuses qu'il eût jusqu'alors obtenue des Suisses, toujours très conscients de leurs intérêts. Le fait mérite d'être noté, parce que cette capitulation servit de modèle à toutes celles qui furent conclues par la suite. Elle établissait désormais la durée du contrat, et procura au Roi un tel avantage économique qu'il en vint à se servir encore plus largement de troupes suisses.

En effet, au début de la guerre pour la succession de Pologne, on enrôla 4 régiments, plus trois compagnies franches; ces dernières prirent garnison en Sardaigne; à ces troupes se joignit en 1734 un cinquième régiment. Trois de ceux-ci, Dupasquier, Ghidt, Thonatz, furent licenciés à la fin de la guerre (1737); restèrent le régiment bernois, celui de Guibert et les trois compagnies franches, qui furent incorporées dans le vieux régiment suisse valaisan.

Deux autres régiments furent enrôlés en 1742, un dans les Grisons et l'autre à Lucerne, ce dernier fut licencié en 1749. Enfin, en 1744, on forma un bataillon avec quatre compagnies recrutées dans les cantons de Glaris et d'Appenzell.

Ainsi, il y avait à la mort de Charles-Emmanuel III : un régiment bernois, un régiment grison, un valaisan, un régiment de Suisses mixtes et un bataillon formé de Glaronnais et d'Appenzellois.

Tous ces corps subirent de tous temps de notables changements dans leur organisation, suivant les nécessités de la guerre. Les régiments comptaient de un à trois bataillons et l'effectif des compagnies variait de soixante à cent cinquante hommes.

Régiments suisses en service pendant le règne de Charles-Emmanuel III.

Règne de Victor-Amédée III.

1773.

Les capitulations passées pendant le règne de Victor-Amédée III l'ont été pour une durée toujours plus longue, de 15 à 20 ans, que celles conclues sous Charles-Emmanuel III, qui ne dépassait pas les huit ans.

La réorganisation générale de l'armée piémontaise durant les années 1774 et 1775 atteint aussi les troupes suisses. Le régiment grison Schwartz et le bataillon de Glaris et Appenzell furent groupés en un seul corps et baptisés « régiment *grison de Carignan* », du nom de son chef, le prince Louis de Carignan. On en détacha, en 1788, le bataillon de Glaris pour l'envoyer en Sardaigne; il devint en 1792, le régiment Schmidt. En 1795, une partie de ce régiment, embarqué sur un vaisseau, fut jeté sur les côtes de la Corse où il fut pris et incorporé par les Anglais. À la suite de cet incident, on licencia le régiment.

En 1793, on forma trois nouveaux régiments suisses; un grison, régiment Peyer-Imhof; le régiment de Lucerne, Zimermann, et un troisième de Saint-Gall, le régiment Bachmann; leur nombre s'élevait ainsi à 7, tous au Piémont.

En 1797, toutes ces troupes subirent de fortes réductions et les trois régiments formés en 1793 ne comptèrent plus qu'un bataillon chacun.

Avant l'abdication de Charles-Emmanuel IV, le gouvernement helvétique avait conclu une convention avec la France, aux termes de laquelle les régiments suisses au service du roi de Sardaigne devaient passer, sauf le régiment grison de Christ, à l'armée française. Ensuite du décret du 6 décembre 1798, le gouvernement français ordonna aux régiments suisses de se ranger aux ordres de Joubert. Cette détermination fut prise malgré le désir du Roi que ces corps fussent rapatriés, et qu'il eût déjà à cet effet attribué 14 000 francs à chaque compagnie. Tous les Suisses passèrent ainsi sous les ordres du général en chef de l'armée française et la plupart durent suivre celle-ci lorsqu'elle se retira du Piémont.

A l'arrivée des Austro-Russes, on forma à Turin des dépôts des régiments suisses, mais le conseil suprême, se souvenant de ce qui s'était passé en décembre 1798, ne voulut plus augmenter les corps suisses au service royal et ordonna le licenciement des dépôts. Il rappela l'ancien régiment grison Christ, alors commandé par Belly de Belfort. Cette exception fut admise parce que ce régiment n'avait pas été mentionné dans la capitulation conclue par le gouvernement helvétique. Ces mesures soulevèrent de violentes protestations de la part des colonels et des capitaines des corps licenciés qui réclamaient de fortes compensations en argent parce que, disaient-ils, elles étaient contraires aux dispositions de la capitulation; mais cependant ils ne purent obtenir gain de cause. Seul le régiment Peyer-Imhof trouve dans sa capitulation un article qui lui donnait droit à une indemnité qu'il fixa à 230 000 francs. Un congrès examina la demande qui fut acceptée, et le gouvernement s'engagea à payer en huit annuités. Mais ceci ne mit pas terme aux requêtes des capitaines de ce régiment, en général des chefs des autres corps, qui réclamèrent encore pendant de nombreuses années.

Le régiment grison resta ainsi le seul en service, mais ne réussit qu'à grand'peine à réunir l'effectif de cent-cinquante hommes; le gouvernement ne lui fut jamais daucun secours, il lui fournit seulement les armes et quelques objets d'habillement. Pendant toute la période de l'occupation austro-russe, il fut employé à escorter les groupes de prisonniers et quand arrivèrent les Français en juin 1800, ce qui restait du régiment fut emmené prisonnier en France, à la Rochelle. Un certain nombre de soldats et quelques officiers, restèrent au Piémont, avec l'intention de passer au service de France¹.

République piémontaise.

1798-1800.

Le 4 décembre 1798, le ministre helvétique avait conclu avec le ministre plénipotentiaire de la République française en

¹ En mars 1800 on commença à Novare la formation d'un corps suisse pour le compte de l'Angleterre; on ne put le compléter : mais, alléchés par une solde plus considérable, tout le personnel disponible accourut s'enrôler au grand détriment du régiment grison.

Suisse une convention suivant laquelle les régiments bernois d'Ernst, valaisan de Belmont, saint-gallois de Bachmann, lucernois de Zimmermann, grison de Peyer-Imhof, devaient être considérés, sous réserve de l'assentiment du roi de Sardaigne, comme corps auxiliaires de l'armée française en Italie. Peu de jours après, par décret du 6 décembre 1798, le directoire de la République helvétique ordonna que tous les régiments suisses passassent aux ordres de Joubert, général en chef de l'armée française d'Italie. Le général décida, le 16 décembre, que tous ces régiments feraient partie intégrante de l'armée d'Italie et, le 2 janvier 1799, il en fixa la solde, et régla toutes les questions administratives, conformément aux règlements français.

En suite de ces mesures, les régiments suisses perdirent, pour cause de désertion, une grande partie de leurs soldats; on les envoya néanmoins à Mantoue, vers les premiers jours de 1799 pour y former deux légions helvétiques fortes de huit cents hommes chacune. Le régiment grison, qui avait été commandé par le colonel Christ, fut exclu de cette disposition et resta au Piémont, réduit à un seul bataillon faisant fonction de dépôt des troupes suisses¹.

A Mantoue on créa la première légion helvétique, qui suivit les Français dans leur retraite, en avril et mai 1799, mais réduite à un très petit effectif. En France, tous les étrangers qui avaient appartenu à l'armée piémontaise, formèrent un dépôt qui fut dissout en mars 1800. Presque tous les Suisses qui en faisaient partie furent incorporés dans la *légion italique*, qui se constituait alors; les autres furent renvoyés dans leurs foyers.

Ainsi, après Marengo, il y avait au Piémont : des Suisses incorporés dans la légion italique dont on se servit pour réorganiser la légion helvétique, et le petit bataillon du régiment grison. Quelques officiers suisses cherchèrent à réunir d'autres hommes pour former de nouvelles unités, ce qui occasionna des complications administratives. Le comité gouvernemental piémontais décida alors, le 30 juillet 1800, de sommer tous

¹ La compagnie de gardes-suisses attachée à la maison royale fut dissoute en 1801; la plus grande partie des gardes passa au nombre des vétérans nationaux.

les officiers étrangers n'appartenant pas à la légion helvétique de regagner leurs pays : les nouvelles troupes piémontaises n'admettant que des Piémontais dans leurs rangs¹. Le gouvernement piémontais se borna uniquement à réorganiser la légion helvétique qui, le 30 octobre 1800, passa au service de la République française et fut envoyée à Strasbourg.

Restauration.

1814.

Dès que le gouvernement royal fut rétabli en Piémont, le roi Victor-Emmanuel I^e manifesta l'intention de réorganiser trois des anciens régiments suisses « le valaisan, le bernois et le grison. Son entourage aussi le poussait à cette décision, il fallait agir avant que la France et la Hollande eussent commencé en Suisse leurs enrôlements. A cet effet on entama des pourparlers avec la Confédération suisse pour décider entre autres de l'organisation et des uniformes des nouveaux corps.

De nombreuses propositions parvinrent au Roi. La première fut présentée, le 24 mai, par le lieutenant-colonel Jean-Rodolphe Christ de Santz ; il y proposait de réformer l'ancien régiment grison. Le même jour le lieutenant-colonel de l'ancien régiment d'Ernst, faisait la même demande à propos du régiment bernois, et le 16 juin, le capitaine Louis Auf der Maur, en faveur de l'ancien régiment grison Peyer-Imhof. La formation d'un autre régiment grison fut soulevée par le comte Pierre Parravicini, de Tirano, et le major Taillet offrit de se placer à la tête d'un régiment de 1000 hommes du canton de Vaud. Enfin la Confédération suisse donnait son assentiment pour la création d'un régiment dans le canton du Tessin commandé par Innocente Tatti, ou par G.-B. Quadri, tous deux du même canton.

Mais le Roi se trouvait dans de graves embarras financiers ; il n'en persistait pas moins pour cela dans son intention de réorganiser les anciens régiments suisses, et décida de rétablir

¹ Plusieurs officiers suisses, se présentant sous de faux noms réussirent quand même à s'enrôler dans les troupes piémontaises. Le subterfuge une fois découvert, les généraux français s'opposèrent à ce que ces officiers fussent congédiés.

le régiment grison de Christ, qui s'était distingué pendant la guerre de 1792-1796 contre la France. Le 24 août 1814, la capitulation fut signée pour une durée de vingt ans à partir du 1^{er} janvier 1815. Le canton des Grisons approuva la capitulation le 14 janvier 1815.

Les enrôlements furent ouverts, mais ils donnèrent de piètres résultats. La nouvelle capitulation plaçait les troupes suisses sur le même pied que les troupes piémontaises qui étaient mal payées et mal traitées. Aucun Suisse ne désirait, par conséquent, s'enrôler à de pareilles conditions, d'autant plus que d'autres Etats en offraient de meilleures. On ne réussit donc pas, malgré les plus grands efforts, à constituer le régiment, et le Roi dut renoncer à se servir désormais de régiments suisses. Il le fit d'autant plus volontiers, cela grâce à l'augmentation de la population de son royaume, qui lui assurait le même nombre de régiments qu'auparavant composés tous de nationaux et à un titre plus avantageux. Le régiment Christ fut dissout en avril 1816 et il n'y eut plus, à dater de cette époque, de régiments suisses au Piémont.

Il y resta pourtant, encore pendant plusieurs années, une petite unité de nationalité suisse : la compagnie suisse de la Garde royale. Cette compagnie avait été réorganisée en juin 1814, dans le but surtout de réunir les anciens gardes en service avant 1798. Son effectif fut limité à cinquante hommes. Elle s'occupait du service de garde à l'intérieur du palais royal ; mais en 1831 le roi Charles-Albert décida de confier cette garde à de vieux sous-officiers de l'armée piémontaise et il ordonna de licencier la compagnie des gardes suisses. Elle fut dissoute le 1^{er} janvier 1832 ; ses hommes rentrèrent en Suisse, quelques-uns seulement qui s'étaient acclimatés à la vie locale, demandèrent et obtinrent de continuer leur service dans la nouvelle compagnie des gardes du Palais royal.

* * *

Les notes qui suivent résument l'histoire de chacun des régiments suisses qui ont servi au Piémont.

Garde suisse.

- 15 septembre 1579. — Organisation d'une *compagnie* de soixante-dix Suisses des cantons catholiques, comme garde personnelle de S. A. le duc de Savoie.
1615. — La compagnie, réunie à d'autres de formation nouvelle, forme un *régiment* de gardes suisses, appelé Amrin, du nom de son commandant.
1618. — Le régiment est réduit à *deux compagnies*.
1639. — Une des deux compagnies, commandée par le colonel Amrin, passe pendant la guerre civile dans le parti du prince Thomas. Il ne reste au service ducal qu'une seule *compagnie*.
1644. — Le colonel Amrin est amnistié, il reforme un *régiment* suisse de gardes, à quatre compagnies.
1650. — Le régiment est dissout; il ne reste au service de Son Altesse qu'une *compagnie de gardes suisses*.
- 9 décembre 1798. — La compagnie des gardes suisses est déliée du serment de fidélité vis-à-vis du roi de Sardaigne et passe au service de la République piémontaise.
- juin 1799. — La compagnie rentre au service royal.
- juin 1800. — Elle passe encore une fois au service de la République piémontaise.
- A la fin 1801. — La compagnie est dissoute.
- 18 juin 1814. — Réorganisation de la *compagnie des hallebardiers suisses*.
- 17 décembre 1831. — La compagnie est dissoute.

Régiment suisse valaisan.

En 1650, le régiment suisse Amrin fut dissout, et en 1660, le régiment valaisan Kalbermatten; cependant quelques compagnies restèrent en service, à titre de compagnies franches et après de nombreuses mutations, leurs capitaines étaient, en 1694 :

Compagnies suisses : Schmid, Ghidt, Stocker.

Compagnies valaisannes: Kalbermatten, Quartery, Berthod. Ces compagnies furent successivement incorporées dans

le régiment valaisan dont l'ancienneté remontait ainsi à une époque antérieure à 1650.

12 janvier 1694. — Capitulation passée avec le marquis d'Andorno pour la levée d'une compagnie de 400 hommes destinée au nouveau *régiment de Suisses*.

25 novembre 1695. — Le *régiment Andorno* est formé de deux bataillons de quatre compagnies chacun. Il incorpore les trois compagnies franches valaisannes.

13 décembre 1696. — Il est réduit à un seul bataillon de sept compagnies.

16 juillet 1699. — Capitulation avec le colonel *Reding*, pour la formation d'un régiment suisse composé du régiment d'Andorno et des trois compagnies franches suisses.

19 novembre 1704. — Le régiment est fait prisonnier à Ivrea. Avec les hommes qui réussissent à s'échapper on forme une compagnie à laquelle on incorpore les soldats suisses du régiment mixte Aygoin, dissout en ce moment. Ces hommes forment à titre provisoire un corps avec une compagnie du régiment allemand de Schoulembourg.

15 mars 1706. — Capitulation avec le nouveau colonel *Ghidt*, complétée le 16 octobre. Le régiment doit se réorganiser en un seul bataillon.

15 novembre 1709. — Nouvelle capitulation. Le régiment est porté à neuf compagnies et prend le nom de Hacbret.

1711. — Le régiment compte trois bataillons avec dix compagnies.

1716. — Il a quatre bataillons, dont deux en Sicile.

1724. — Il a deux bataillons, à cinq compagnies chacun.

1728. — Il a trois bataillons et en tout seize compagnies.

5 mars 1731. — Capitulation pour dix ans avec le nouveau colonel *Belmont*.

21 décembre 1731. — Le régiment prend le nom de *Rietman*.

1737. — Il incorpore trois compagnies valaisannes, qui avaient été constituées en 1733 pour les réunir au régiment, mais qu'on avait envoyées en Sardaigne. Il compte ainsi trois bataillons à trois compagnies.

27 février 1741. — Convention pour huit ans. Le régiment est formé de quatre bataillons.

- 30 mars 1744. — Il prend le nom de *Kalbermatten*.
 15 décembre 1748. — Nouvelle capitulation pour dix ans. Le régiment est réduit à trois bataillons de quatre compagnies.
 3 mai 1759. — Convention pour dix ans. Le Roi fait remonter son origine au 15 mars 1706.
 2 juin 1762. — Il prend le nom de *Souster*.
 14 juillet 1768. — Il change de nom et prend celui de *Kalbermatten*.
 10 novembre 1774. — Le régiment est réorganisé en un seul bataillon.
 2 avril 1782. — Il s'appelle *De Courten*.
 1^{er} mai 1786. — Nouvelle capitulation.
 22 juin 1786. — Le régiment réunit deux bataillons de cinq compagnies.
 1^{er} mai 1788. — Il est réorganisé en trois bataillons de quatre compagnies.
 20 janvier 1795. — *De Streng* est son commandant.
 1796. — Le régiment est réduit à deux bataillons, les compagnies restent au nombre de douze.
 28 novembre 1798. — Le régiment prend le nom de *Belmont*.
 4 décembre 1798. — Le régiment passe sous les ordres du général en chef de l'armée française en Italie.
 Janvier 1799. — Il est incorporé dans la première légion helvétique.
 30 octobre 1800. — La légion helvétique passe à la solde de la République française.

GUERRES	CAMPAGNES	ACTIONS PRINCIPALES
contre la France	1695.	
contre l'Autriche et l'Espagne.	1696.	
contre l'Autriche (succession d'Espagne)	1701-02.	
contre la France et l'Espagne (id.)	1703-04-05-06-07-08-09-10-11.	Défense d'Ivrea, septembre 1704 Défense de Turin, mai-septembre 1706 Perosa, Août 1708 Défense de Messine, juillet-septembre 1708.

GUERRES	CAMPAGNES	ACTIONS PRINCIPALES
contre l'Espagne (en Sicile.	1718-19.	
contre l'Autriche (succes- sion de Pologne).	1733-34-35.	Pizzighettone, décembre 1733 Parme, 29, 6, 1734.
contre la France et l'Espa- gne (succession d'Autri- che)	1742-43-44- 45-46-47- 48.	Villafranca, 26, 4 1744. Assietta, 19, 7, 1744.
contre la France	1792-93-94- 95-96.	Défense de Cagliari, février 1793. Défense de Toulon, sep- tembre-décembre 1793.
contre l'Autriche et la Rus- sie.	1799-1800.	Maddalena, 22, 2, 1793.

Pendant la guerre 1792-96 contre la France, les deux compagnies de Grenadiers du rég, firent partie du V^{me} bataillon de grenadiers ; la compagnie de chasseurs fit partie du 1^{er} bataillon de chasseurs.

Commandants du régiment.

- Jean-François Reding de Biberegg, 17, 7, 1699.
- Jean-Frédéric Ghidt, 10, 2, 1706.
- Charles Hacbret, 15, 8, 1709.
- Jean-Simon de Belmont, 27, 3, 1731.
- Jean Rietman, 21, 12, 1731.
- Bruno Kalbermatten, 24, 5, 1744.
- Melchior-François Soutter, 2, 6, 1762.
- Grégoire Kalbermatten, 14, 7, 1768.

Chef, Grégoire de Kalbermatten, 19, 9, 1774.

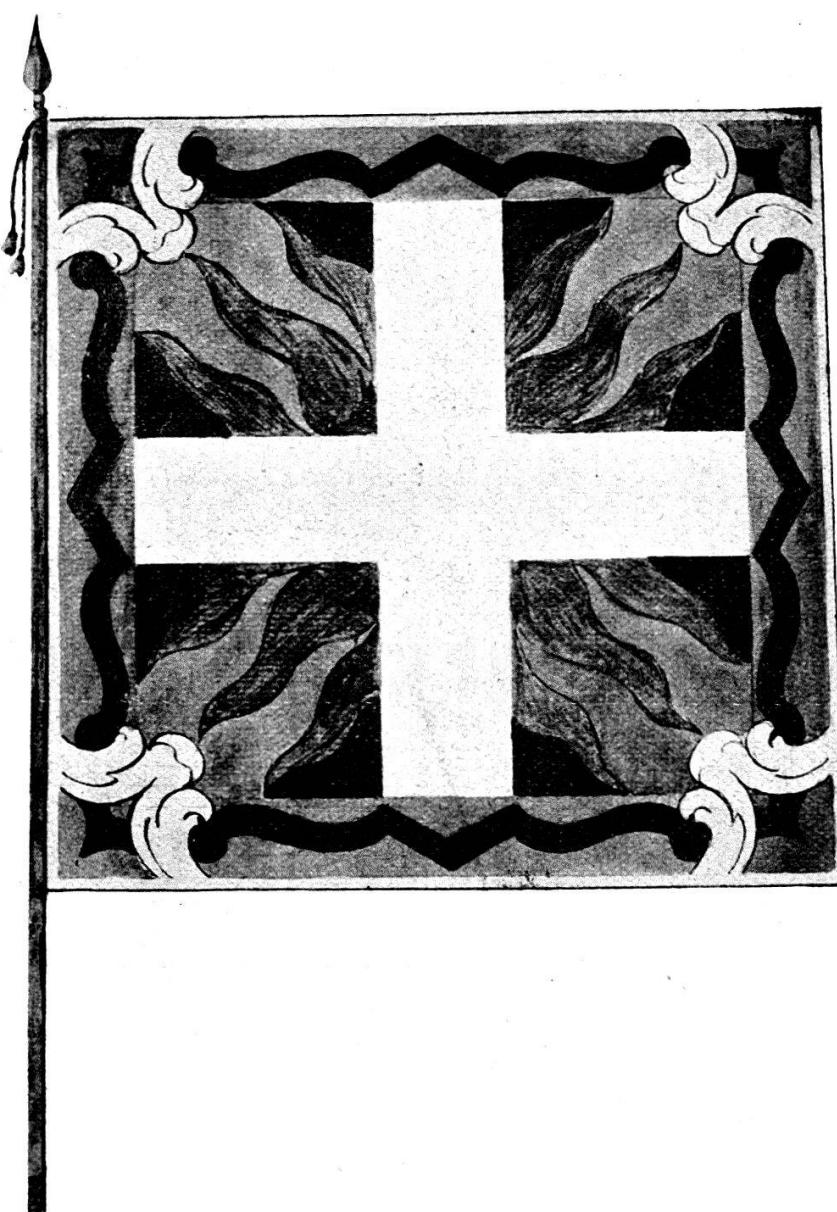
Louis-Eugène de Courten, 25, 9, 1774.

Chef, Louis-Eugène de Courten, 2, 4, 1782.

- Joseph François Abiberg, 2, 4, 1782.
- François-Antoine Bueller, 10, 2, 1793.
- Prosper de Streng, baron d'Areneberg, 18, 2, 1794.

Chef, Prosper de Streng, baron d'Areneberg, 20, 1, 1795.

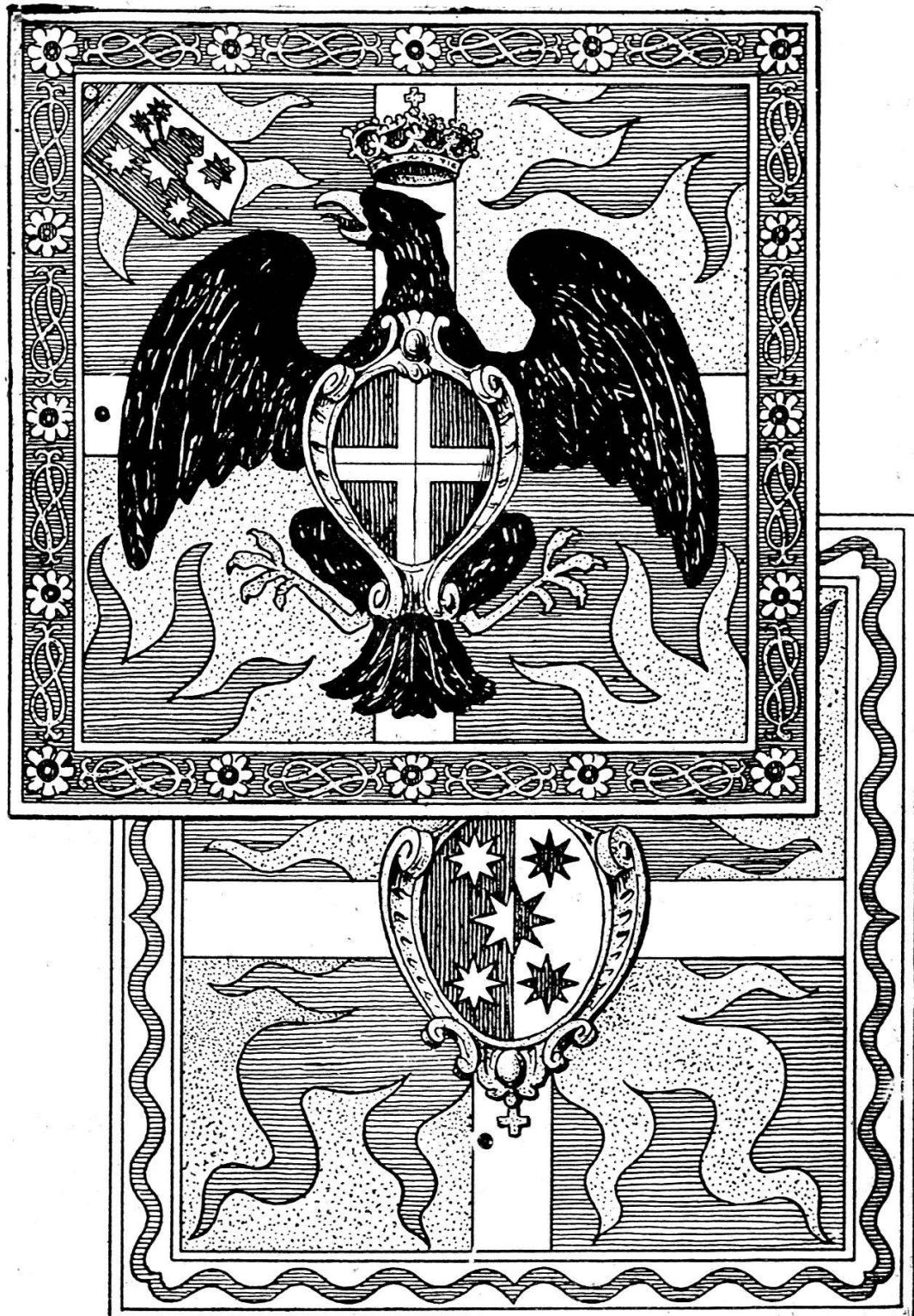
Joseph-François-Martin de Belmont, 28, 11, 1798.



Drapeau du règne de Charles-Emmanuel III. L'étoffe est jaune, la croix blanche. Les *flammes* qui partent du centre sont, trois bleues et trois noires. La cravate est bleue¹.

¹ Il n'y a pas de recueil connu d'uniformes et de drapeaux des Etats sardes antérieur à 1751. Les principales collections sont conservées à la bibliothèque royale de Turin et dessinées en 1751-1782-1786-1789. La collection de 1751, contient les uniformes et drapeaux du règne de Victor-Amédée II. En règle générale les drapeaux et uniformes changeaient avec les règnes. Les caractéristiques des drapeaux sont : les quartiers divisés par la croix ; les flammes à pointe, qui partent ou du centre ou des coins ; les liserés ; l'ourlet de l'étoffe ; les armes ; la cravate.

Les recherches et les dessins pour les drapeaux sont de M. Federico Masone.



Drapeau du règne de Victor-Amédée III. Les couleurs sont les mêmes que pour le drapeau précédent, mais leur disposition est différente. Le fond de l'étoffe n'est plus jaune, elle présente deux quartiers jaunes et deux bleus, avec des flammes de couleur alternante. Au centre du drapeau colonel se trouvent les armes de Savoie, les armoiries du régiment sur le drapeau de bataillon.

Régiment Alt.

6 avril 1704. — Le régiment s'organise avec des soldats fri-bourgeois catholiques.

1705. — Il est congédié.

GUERRES	CAMPAGNES	ACTIONS PRINCIPALES
contre la France et l'Espagne (succession d'Espagne).	1704	—

Régiment bernois La Reyne.

1704. — Le régiment s'organise avec des soldats bernois ; on l'appelle *La Reyne* en l'honneur de la reine d'Angleterre.

1705. — Il est congédié.

GUERRES	CAMPAGNES	ACTIONS PRINCIPALES
contre la France et l'Espagne (succession d'Espagne).	1704	—

Commandant du régiment :

Lieutenant-colonel Tscharner.

Régiment Guibert.

6 novembre 1733. -- Convention avec le colonel *Guibert* pour la formation d'un régiment suisse.

1734. — Le régiment a deux bataillons.

20 juillet 1737. — Nouvelle capitulation.

18 juillet 1741. — Autre capitulation pour une durée de dix ans.

11 février 1746. — Le régiment prend le nom d'*Outtiger*.

15 janvier 1749. — Dix de ses compagnies sont licenciées ; il en reste six.

17 mai 1751. — Le contrat est prolongé de quatre ans.

29 août 1753. — Le régiment prend le nom de *Fatio*.

25 février 1755. — Nouvelle convention pour huit ans.

18 octobre 1774. — Le régiment est dissout ; cinq de ses compagnies sont incorporées dans le régiment piémontais de Chablais et une dans le régiment suisse grison.

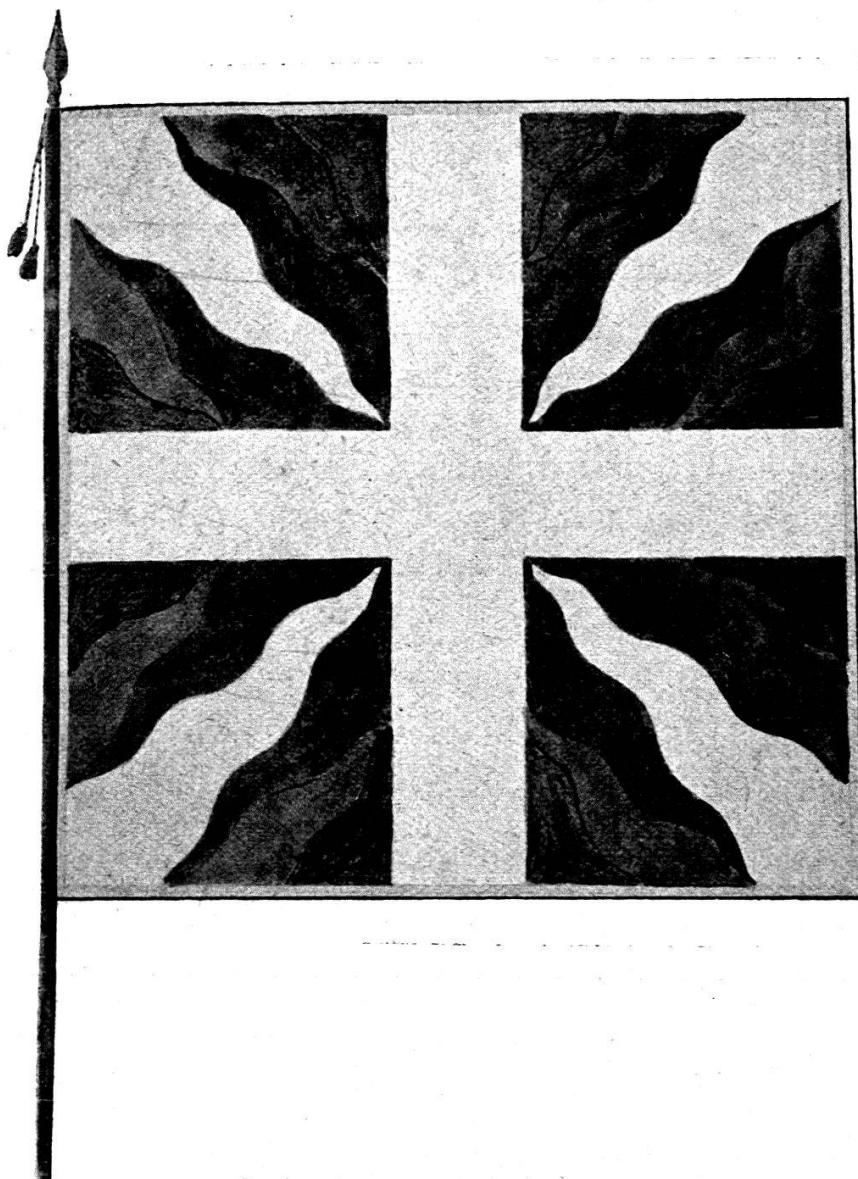
GUERRES

entre la France et l'Espagne (succession d'Au-
triche).

CAMPAGNES

1742, 43, 44, Casteldelfino, 8, 10, 1743.
45, 46, 47, Villafranca, 26, 4, 1744.
48. Pietralunga, 19, 7, 1744.
Défense de Cuneo, août-octobre 1744.
Tortona, octobre-novembre 1746.

ACTIONS PRINCIPALES



Drapeau du règne de Charles-Emmanuel III. Les quartiers sont traversés d'une grande flamme blanche et de six autres flammes entremêlées; couleurs carmin et bleu. L'ourlet est jaune, la cravate bleue.

Commandants du régiment :

Alexandre Guibert, de Sissach, 10, 11, 1733.

Béat-Gaspar Outtiger, 11, 2, 1746.

Pierre Fatio, 29, 8, 1753.

Régiment Ghidt.

13 novembre 1733. — Convention avec François Ghidt et avec son père, Frédéric Ghidt, pour la levée d'un régiment suisse pendant dix ans.

1734. — Le régiment a deux bataillons de quatre compagnies.

Ce régiment éprouva toujours de grandes difficultés de recrutement, malgré son transfert dans la Sardaigne, où les conditions économiques étaient très avantageuses, il ne réussit jamais à compléter son effectif. Il perdit même beaucoup d'hommes à son retour au Piémont et son colonel demanda alors l'annulation du contrat, ce qui lui fut accordé.

15 septembre 1737. — Le régiment est licencié; il rentre en Suisse par la vallée d'Aoste.

Commandant du régiment :

François-Frédéric Ghidt, 24, 11, 1733.

Régiment bernois.

14 novembre 1733. — Formation du régiment suisse *Roguin*, de huit compagnies.

1734. — Il a deux bataillons de quatre compagnies.

27 mai 1737. — Il prend le nom de *Diesbach*.

22 novembre 1738. — Convention avec le canton de Berne, pour la durée de douze ans.

10 avril 1744. — Le régiment prend le nom de *Roguin*.

22 juillet 1744. — Il est dénommé *Roy*.

17 mars 1751. — Nouvelle capitulation avec le canton de Berne, pour la durée de douze ans. Le régiment est organisé à douze compagnies.

14 avril 1760. — Il s'appelle *Tscharner*.

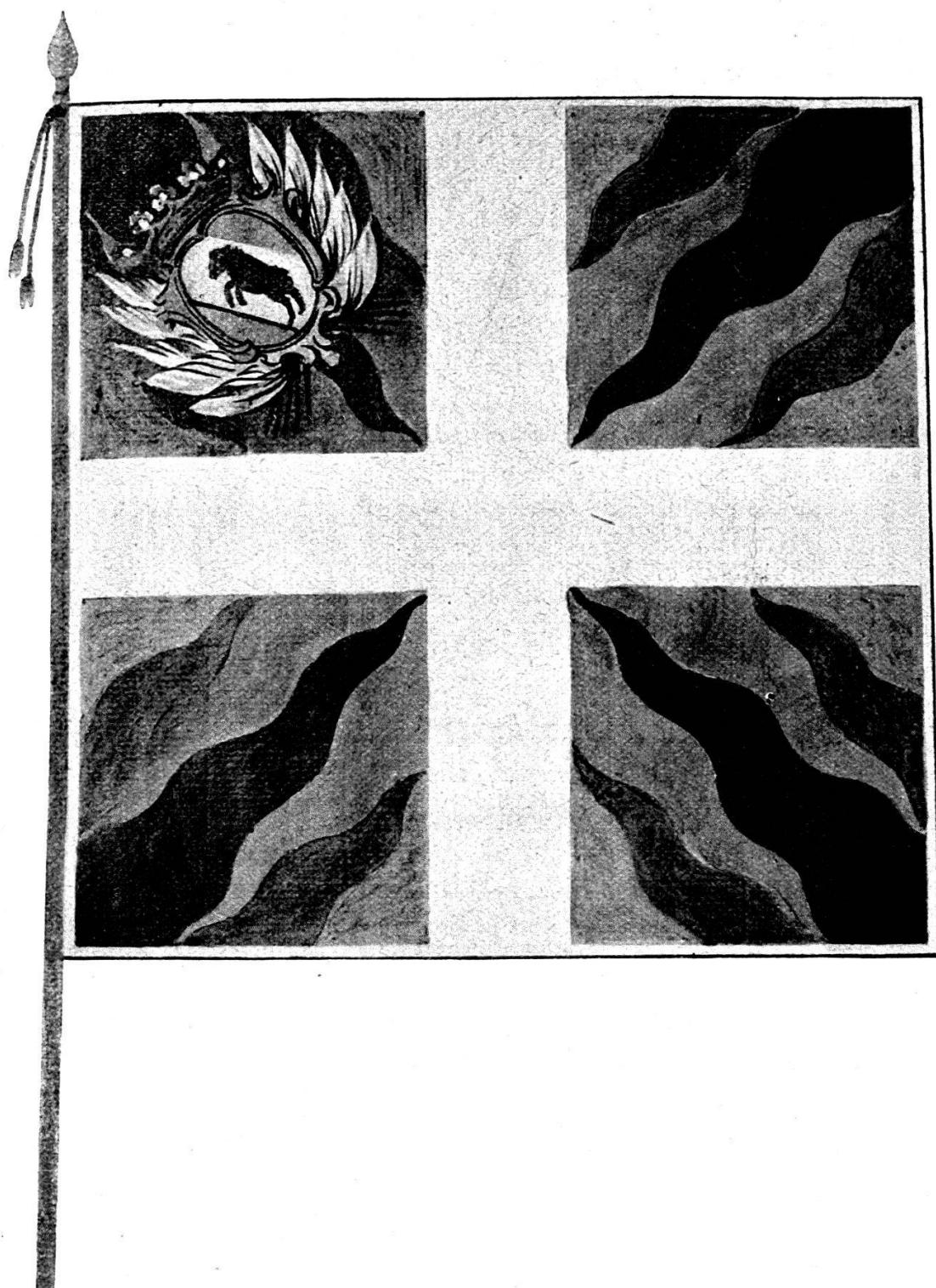
12 mars 1763. — Convention pour douze ans.

22 juin 1786. — Il est formé en deux bataillons de cinq compagnies.

24 novembre 1786. — Nouvelle convention.

21 juillet 1787. — Il est dénommé *Rochmondet*.

18 janvier 1788. — Nouvelle convention.



Drapeau du règne de Charles-Emmanuel III. Le fond du drap est traversé de flammes entremêlées ; sept dans chaque quart, dont une blanche, deux rouges, deux bleues, deux jaunes. La croix est blanche, la cravate rouge.

1^{er} mai 1788. — Le régiment est réorganisé en trois bataillons.

17 septembre 1794. — Il prend le nom de *Stettler*.

6 décembre 1798. — Il est dénommé *Ernst*.

4 décembre 1798 — Le régiment passe sous l'autorité du général en chef de l'armée française en Italie.

Janvier 1799. — Il est incorporé dans la 1^{re} légion helvétique.

30 octobre 1800. — La légion helvétique passe à la solde de la République française.

GUERRES	CAMPAGNES	ACTIONS PRINCIPALES
contre l'Autriche (succession de Pologne),	1734-35.	Camposanto, 8, 2, 1743. Casteldelfino, 8, 10, 1743.
contre la France et l'Espagne (succession d'Autriche),	1742, 43, 44,	Pietralunga, 19, 7, 1744.
contre la France.	45, 46, 47, 48.	Assietta, 19, 7, 1747.
contre l'Autriche et la Russie.	1792, 93, 94, 95, 96.	Mondovi, 21, 4, 1796.
	1799-1800	

Pendant la guerre 1792-96, les deux compagnies de grenadiers du régiment firent partie du III^e bataillon de grenadiers et dans la suite agirent isolément.

Commandants du régiment :

Albert-Louis Roguin d'Yverdon, 14, 11, 1733.

Jean-Rodolphe de Diesbach, 17, 5, 1737.

Augustin Roguin, 10, 4, 1744.

Charles-Antoine Roy, 22, 7, 1744.

Emmanuel Tscharner, 14, 4, 1760.

Albert de Buren, 17, 9, 1774.

Chef, Emmanuel Tscharner, 22, 9, 1774.

David-Frédéric Tschiffely, 8, 5, 1781.

Chef, Jean-Benoît Rochmondet, 21, 7, 1787.

Emmanuel Tschiffely, 8, 2, 1793.

Chef et colonel, Jean-Rodolphe Stettler, 13, 9, 1794.

François Ernst, 6, 12, 1798.

(A suivre.)

N. GYSIN.